



Arrêté désignant les correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité du concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels - session 2023

Arrêté n°2023-AJ-18

Le Président du Service départemental d'incendie et de secours du Pas-de-Calais ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n°2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale et notamment le IV de son article 17 ;

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière.

Vu le décret n°2020-1474 du 30 novembre 2020 modifié fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté du président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Pas-de-Calais (SDIS 62), portant ouverture d'un concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels session 2023 en date du 08 avril 2022 ;

Vu l'arrêté du président du Conseil d'administration du SDIS 62 en date du 05 août 2022 fixant la liste des membres du jury du concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels - Session 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-286200019-20230127-2023-AJ-18-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2023

ARRETE

Article 1 :

Les personnes dont les noms figurent sur la liste annexée au présent arrêté, sont désignées pour remplir, sous l'autorité du jury, les fonctions de correcteur des épreuves écrites d'admissibilité du concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels – Session 2023.

Article 2 :

Le présent arrêté entre en vigueur dès l'accomplissement des formalités adéquates de publicité.

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage dans les locaux de la Direction du Service départemental d'incendie et de secours, à compter de son entrée en vigueur et jusqu'à la proclamation des résultats.

Il est, dans les mêmes conditions, publié sur le site internet du Service départemental d'incendie et de secours.

Article 3 :

Si vous souhaitez contester cet acte, vous pouvez saisir dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- soit l'auteur de l'acte par le biais d'un recours gracieux adressé à l'attention de Monsieur le Président du Conseil d'administration. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite) ;
- soit le Tribunal Administratif de Lille par le biais d'un recours contentieux.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet « www.telerecours.fr ».

Article 4 :

Monsieur le Directeur départemental du Service d'incendie et de secours est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours.

Fait à Saint-Laurent-Blangy

Le 27 JAN. 2023

Le Président du Conseil d'administration,


Raymond GAQUÈRE.

ANNEXE :**Liste des correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité du concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels SDIS 62 – SESSION 2023**

NOM	PRENOM
BAUELLE	Elodie
BLONDEL	Rémi
BOHET	Diana
BOUILLET	Cédric
CAILLE	Laetitia
CHEVALIER	Gaëlle
CICHOCKI	Thierry
CORREA	Joachim
DESCAMPS	Philippe
DEVAUX	Matthieu
ESCAILLET	David
FOURNIER	Anthony
GABANT	Serge
GUYARD	Arnaud
HANNEBICQ	Olivier
LEGRAND	Maité
LERMYTTE	Laura
MANCIA	Christine
MONCHY	Peggy
PAUL	Geoffrey
PIERRE-LOUIS	David
POLLET	Cécile
POTÉZ	Sébastien
QUENEHEN	Guillaume
VANDENHOVEN	Jocelyn
VANDERASPAILLE	Mickael
VERRECHIA	Laurent
WACOGNE	Yannick